

SIVOS ARS-GIMEUX

SEANCE DU 23 MARS 2017

Le Comité du SIVOS est convoqué par Madame Stéphanie DEMAIL-SOUCHET, Présidente, le seize mars 2017 pour la tenue d'une séance ordinaire le vingt-trois mars 2017 à 17h30.

Ordre du jour :

- COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24/01/2017 ;
- COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2016 ;
- DEVIS :
 - Pour transmission au contrôle de légalité ;
- BUDGET PRIMITIF 2017 ;
- FERMETURE DE CLASSE A L'ECOLE D'ARS ;
- CONSEIL D'ECOLE DU 13/03/2017 ;
- PERSONNEL :
 - Autorisation au président de payer des heures complémentaires ou supplémentaires aux agents non titulaires ;
 - Divers ;
- RESULTAT ANALYSES CONTRÔLES LABORATOIRES DEPARTEMENT. ;
- QUESTIONS DIVERSES.

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois mars à 17h30, le comité du SIVOS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Stéphanie DEMAIL-SOUCHET, Présidente.

Etaient présents : MM. Stéphanie DEMAIL-SOUCHET, Claude CHATEAU, Xavier JOURDAIN, Michelle LAGARDE, Sylvie AUGUIN.

Invités : Melle GATTI, Directrice de l'Ecole de Gimeux, Mme Chantal NADEAU, Maire de Gimeux

Absents excusés : M. Philippe LAFFORT donne pouvoir à M. Claude CHATEAU
Mme Hélène TOURNADRE, Maire d'Ars.

1. COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24/01/2017

Aucune observation. Il est procédé à la signature de cette séance.

2. COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2016

COMPTE DE GESTION 2016

Le Comité du SIVOS ARS-GIMEUX,
Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice **2016** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de

tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2016** ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2015**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'exactitude des comptes ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016**, y compris celles relatives à la journée complémentaire du budget de l'exercice **2016** ;

2° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2016**, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Votants : 5 pour : 5+1 procuration contre : 0

DELIBERATION 2017-02-MARS- 01
Reçue en Sous-préfecture le

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Comité du SIVOS ARS-GIMEUX réuni sous la Présidence de **Madame Michelle LAGARDE**, doyenne d'âge des membres du SIVOS présents, délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2016** dressé par Madame Stéphanie DEMAIL-SOUCHET, Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
RESULTATS 2015 REPORTES	285.79 €			17 216.26 €	285.79 €	17 216.26 €
RESULTAT AFFECTE		285.79 €				285.79 €
OPERATION DE L'EXERCICE	8 429.06 €	4 797.09 €	266 754.17 €	268 796.93 €	275 183.23 €	273 594.02 €
TOTAUX	8 714.85 €	5 082.88 €	266 754.17 €	286 013.19 €	275 469.02 €	291 096.07 €
RESULTAT DE CLOTURE	3 631.97 €			19 259.02 €		15 627.05 €
RESTES A REALISER						
TOTAUX CUMULES	3 631.97 €			19 259.02 €		15 627.05 €
RESULTATS DEFINITIFS	3 631.97 €			19 259.02 €		15 627.05 €

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le même jour relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser : **néant**.

4° Décide d'annuler les crédits suivants :

5° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
 Votants : 4 pour : 4+1 procuration contre : 0

DELIBERATION 2017-02-MARS- 012
Reçue en Sous-préfecture le

AFFECTATION DU RESULTAT

La Présidente présente aux membres du SIVOS l'affectation du résultat 2015 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	- 266 754.17 €
RECETTES	268 796.93 €
RESULTAT 2016	2 042.76 €
<i>EXCEDENT 15 REPORTE</i>	17 216.26 €
RESULTAT 31/12/2016 (a*)	19 259.02 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	- 8 429.06 €
RECETTES	5 082.88 €
RESULTAT 2016	- 3 346.18 €
<i>DEFICIT 15 REPORTE</i>	- 285.79 €
RESULTAT AU 31/12/2016 (b*)	- 3 631.97 €
RESTES A REALISER RECETTES	
RESTES A REALISER DEPENSES	
BESOINS AU 31/12/2016 si négatif	- 3 631.97 €
VIREMENT INVEST. 1068/2017	3 631.97 €
EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2016 A REPORTER	15 627.05 €

Après en avoir délibéré, les membres du SIVOS décident de voter l'affectation telle qu'elle est présentée ci-dessus.

Votants : 6, pour : 5+1 procuration, contre : 0

DELIBERATION 2017-02-MARS- 03
Reçue en Sous-préfecture le

3. DEVIS Pour transmission au contrôle de légalité

Madame la Présidente présente aux membres du SIVOS le contrat reçu de SEGILOG pour la dématérialisation des documents transmis au contrôle de légalité.

Après en avoir délibéré le Comité du SIVOS décide :

- D'adhérer à ce service pour un montant annuel de 83.95 € TTC auquel s'ajoute la première année le certificat électronique valable 3 ans pour la somme de 540 € TTC et la mise en service pour 816 € ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents nécessaires à la conclusion de ce contrat avec la Société SEGILOG ;

Votants : 6, pour : 5+1 procuration, contre : 0

DELIBERATION 2017-02-MARS- 04
Reçue en Sous-préfecture le

4. BUDGET PRIMITIF 2017

Mme la Présidente demande au Comité du SIVOS de se prononcer sur le budget primitif 2017 proposé et arrêté comme suit :

	PENSES	CETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	272 549 €	272 549 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	10 563 €	10 563 €
TOTAL	283 112 €	283 112 €

Vu le projet de budget primitif, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve le budget primitif 2017 :

DEPENSES	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	272 549.00 €
CHAPITRE 011	97 363.97 €
CHAPITRE 012	172 634.00 €
CHAPITRE 65	50.00 €
CHAPITRE 66	20.00 €
CHAPITRE 67	50.00 €
CHAPITRE 023	2 431.03 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	10 563.00 €
CHAPITRE 16	831.00 €
CHAPITRE 20	1 600.03 €
CHAPITRE 21	4 500.00 €
CHAPITRE 001	3 631.97 €
TOTAL	283 112.00 €
RECETTES	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	272 549.00 €
CHAPITRE 70	45 680.00 €
CHAPITRE 74	211 198.95 €
CHAPITRE 77	43.00 €
CHAPITRE 002	15 627.05 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	10 563.00 €
CHAPITRE 10	3 631.97 €
CHAPITRE 16	4 500.00 €
CHAPITRE 021	2 431.03 €
TOTAL	283 112.00 €

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissements.

Votants : 6, pour : 5+1 procuration, contre : 0

DELIBERATION 2017-02-MARS-05
Reçue en Sous-préfecture le

5. FERMETURE DE CLASSE

La Présidente informe les membres du SIVOS de l'organisation proposée au dernier conseil d'école pour la rentrée 2017 :

Maternelles et CP à Gimeux : M. BERGER : TPS, PS et MS ; Melle GATTI : GS et CP ;

CE et CM à Ars : 1 classe CE1/CE2, 1 classe CM1/CM2, répartition non connue à ce jour.

Lors du Conseil d'école, la Présidente a informé de la volonté du SIVOS de garder une ATSEM à mi-temps dans la classe de Grande section et CP pour un confort supplémentaire pour les enfants scolarisés dans le RPI.

Compte tenu de ces modifications, de nouveaux plannings, pour la rentrée 2017, seront étudiés par les membres du SIVOS en concertation avec les enseignants et les agents.

6. CONSEIL D'ECOLE DU 13/03/2017

La Présidente fait lecture du compte rendu du Conseil d'Ecole, notamment des points concernant les demandes de travaux et demandes diverses.

Elle précise que suite à ce Conseil d'Ecole, elle a décidé d'inviter les délégués des parents d'élèves à chaque séances du SIVOS afin qu'ils soient informés des débats et décisions.

7. PERSONNEL

Madame la Présidente informe les membres du SIVOS que les agents non titulaires des écoles effectuent, des heures complémentaires (agents à temps non complet) ou supplémentaires (agents à temps complet) pour les nouvelles activités pédagogiques (NAP), pour le remplacement d'autres agents ou pour des travaux exceptionnels.

Les heures de NAP ayant été prévues dans leur planning dès leur embauche, il est nécessaire que les membres du SIVOS l'autorisent à leur payer les heures effectuées.

Après en avoir délibéré, les membres du SIVOS décident d'autoriser la Présidente :

- A payer les heures complémentaires ou supplémentaires de NAP, remplacements et travaux exceptionnels effectuées par les agents non-titulaires depuis le début de leur contrat.

Votants : 6, pour : 5+1 procuration, contre : 0

DELIBERATION 2017-02-MARS-06 Reçue en Sous-préfecture le

Madame la Présidente informe les membres du SIVOS de la demande d'un agent titulaire qui a effectué des remplacements récemment. Cet agent demande s'il doit payer les tickets de garderie pour ses enfants qu'il a dû y laisser pour effectuer le remplacement.

La Présidente a été informée que cet usage existait dans le passé. Les agents qui avaient des enfants à l'école, ne payaient pas la garderie.

Les membres du SIVOS estiment qu'il ne doit pas y avoir de différence entre les personnes et que ce système d'avantage ne doit plus avoir lieu.

8. RESULTATS D'ANALYSES CONTRÔLE LABORATOIRE DEPARTEMENTAL

Madame la Présidente informe les membres du SIVOS des excellents résultats du dernier contrôle sanitaire des cantines par le Laboratoire Départemental. Elle adresse ses compliments aux agents pour leur travail rigoureux et les normes HACCP respectées.

9. QUESTIONS DIVERSES

La Présidente informe les membres du SIVOS que Grand-Cognac a répondu négativement à sa demande de prise en charge des transports scolaires Gimeux Merpins du mercredi. Ce circuit ne fait pas partie du marché car il n'est pas entre les écoles Ars-Gimeux.

Elle informe également du courrier de Monsieur le Sous-Préfet concernant la compétence transports scolaires et de la réponse qui lui a été faite par Grand-Cognac pour l'ensemble des SIVOS et Communes concernés.

A ce jour aucune réponse reçue.

Madame la Présidente informe de l'accident survenu à Eva BELLOUIN lors du transport des containers et des dégâts non réparables de la 4L.

Elle informe des prospections effectuées avec M. CHATEAU pour trouver un véhicule adapté et à un coût raisonnable.

Fin de séance 20h30